Fribourg, Suisse. – 39me année – N° 31. Le numéro Cinq centimes. Mardi 9 février 1909

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse.	Fr. 1 50	4 —	8 50	12 —
Etranger	» 2 80	7 —	13 —	25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
Les abonnements partent
du 1er et du 15 de chaque mois

O. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne, ou l'espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames. . . .	50 »	

M. V. X.

Les cartes de remboursement pour la LIBERTÉ seront mises à la poste le 10 février. Nous rappelons à nos abonnés que le facteur ne les présente qu'une fois à domicile. Prière donc de leur faire bon accueil.

L'ADMINISTRATION.

Nouvelles du jour

Les prochaines élections générales sont à l'ordre du jour en Italie. Toute autre question, même les événements de la Sicile et de la Calabre, disparaît devant celle-là. La fièvre politique s'est emparée du pays. A peine le décret de dissolution de la Chambre eut-il paru que de nombreux députés quittèrent Rome pour aller dans les provinces commencer leur propagande électorale.

La presse fait l'éloge funèbre de la défunte législature, la vingt-deuxième depuis la création de la nouvelle Italie. Elue en 1904, au lendemain *de la grève générale*, la *Chambre*, qu'un décret royal vient de dissoudre, avait été une protestation contre les aberrations démegogiques des régimes antérieurs. Après les troubles de 1898 et les représailles du général Pelloux, le ministère Zanardelli-Giolitti avait inauguré un régime de liberté presque illimitée. Les partis extrêmes en avaient profité pour terroriser le pays; pendant trois jours, ils avaient traité la ville de Milan en pays conquis. Le nouveau ministère Giolitti dut céder à l'opinion publique et corriger les abus de la liberté qu'avait tolérés le gouvernement antérieur. La dernière Chambre a donc été essentiellement conservatrice; elle a fait œuvre de conservation sociale en combattant la révolution à l'intérieur, en prêtant au gouvernement un appui ferme et efficace pour la sauvegarde de l'ordre, en fortifiant l'armée et la marine. Elle a donc fait une bonne besogne et le pays peut lui en être reconnaissant.

On peut dire que la dernière législature a été marquée de l'empreinte de M. Giolitti, car, bien que le ministère ait changé *six fois au cours de* ces cinq années, c'est le président actuel qui a détenu le plus longtemps le pouvoir. Après avoir gouverné pendant une année, il avait cédé le pouvoir en 1905 à M. Fortis pour le reprendre en 1906 et le garder jusqu'à *ce jour. Son principal objectif* a toujours été d'assurer l'ordre public sans jamais recourir à la manière forte. Cette conduite lui a valu d'âpres critiques de tous les partis; les socialistes le traitaient de bourgeois et les conservateurs de socialiste. Il faut avouer que cette politique de bascule lui a assez bien réussi et qu'elle a servi le pays.

Mais pourquoi M. Giolitti a-t-il fait congédier la Chambre, qui lui était si docile, alors que la législature ne se terminait qu'en novembre prochain ?

L'habile homme sentait venir des interpellations embarrassantes et des critiques serrées. Il craignait les débats qui pouvaient s'ouvrir à propos de la politique extérieure, de la Triplice, de l'Université italienne en Autriche, les explications à fournir sur les mesures prises dans l'Italie méridionale à la suite du tremblement de terre, sur l'organisation de l'armée et de la marine, sur la défense nationale.

Il n'était pas sûr de pouvoir rester aux affaires, ou, s'il y restait, d'arriver à reprendre toute son autorité. Au lieu de partir lui-même, il fait partir les autres. Ce geste lui donne l'avantage de faire les élections, selon l'expression usitée dans les pays latins où la pression gouvernementale est très puissante.

Les partis extrêmes se disent pleins de *confiance. Radicaux, socialistes*, francs-maçons vont se liguer contre M. Giolitti et sa majorité de libéraux *et de conservateurs. M. Sonnino* semble vouloir prendre la direction de l'attaque contre le gouvernement actuel; il vient de s'aboucher avec Nathan, le syndic de Rome, Bissolati, le chef socialiste, et certains meneurs sectaires. C'est une ligue antireligieuse qui se forme.

La bataille sera acharnée. Mais, comme nous le disions hier, la gauche subira des pertes importantes. Les socialistes gagneront peut-être sept à huit sièges, les républicains et les radicaux en perdront plus qu'autant.

L'issue de la bataille dépendra de l'attitude des catholiques. Ils sont les arbitres de la situation. Aussi la presse libérale relève-t-elle ces jours tous les indices qui peuvent l'orienter sur la participation des catholiques au scrutin.

Nous avons publié, il y a quelques jours, les déclarations du *Corriere della Sera* affirmant que le Pape allait faire machine en arrière et remettre en vigueur le *non expedit* là où il l'avait particulièrement suspendu. Or, on écrit de Rome au *Momento* que le Vatican ne fera ni un pas en avant *ni un pas en arrière. Pie X reste fidèle* à sa ligne de conduite. Le *non expedit* garde en principe toute sa valeur. Il sera permis aux catholiques de voter, mais par voie d'exception et avec l'autorisation des évêques, qui prendront l'avis des chefs laïques; mais cette autorisation ne sera accordée qu'en vue de la nécessité de combattre un candidat notoirement hostile à la religion et à l'ordre social.

Il sera permis à un catholique de poser sa candidature, toujours avec la même autorisation; si le Pape ne veut pas de députés catholiques, il ne lui déplait pas de voir des catholiques députés, ce qui signifie que chaque député catholique entrera au Parlement, non comme le représentant d'un groupe catholique dont le Pape ne veut pas, mais comme une simple individualité catholique, qui ne pourra nullement se solidariser en tant que député avec l'Eglise et le Vatican.

On peut donc prévoir une large participation des catholiques aux prochaines élections, car leur collaboration s'imposera presque partout pour repousser l'assaut du bloc maçonnique et socialiste. Ils commencent d'ailleurs à s'organiser activement; en plusieurs endroits ils ont déjà obtenu la permission de voter.

Les élections italiennes auront lieu le 7 mars; les scrutins de ballottage, le 14; le nouveau Parlement se réunira le 24 *mars*.

⁂

Un article de M. Théodore Wolff, dans le *Berliner Tageblatt*, à propos de la visite des souverains anglais qui arrivent aujourd'hui à Berlin, fait certain bruit.

Le célèbre écrivain politique allemand dit que M. Chamberlain, alors qu'il était tout puissant, fit offrir deux fois à l'Allemagne, en 1899 et en 1901, l'alliance de l'Angleterre. L'Allemagne y mit trop de conditions. Les négociations échouèrent.

*Il a donc tenu à un fil que l'équi*libre européen fût rompu au détriment de la France.

⁂

Le célèbre pasteur allemand Stœcker est mort hier à Bozen, dans le Tyrol, à l'âge de 74 ans.

L'importance de son rôle avait commencé en 1874, lorsqu'il fut nommé prédicateur de la Cour de Berlin, poste qu'il dut quitter après quelques années. Au lieu de travailler à faire des sermons alliant les saintes Ecritures et d'adroites flatteries à l'adresse des souverains, le prédicateur Stœcker fonda un parti chrétien social; il fut élu au Reichstag, où il siégea pendant treize ans, de 1880 à 1893, et il en faisait de nouveau partie depuis 1898. Son très petit groupe et lui même surtout *furent détestés de tout le monde. En* attaquant le capitalisme, il avait dressé contre lui toutes les forces *conservatrices; en dénonçant les* dangers du libéralisme religieux, il s'était fait mettre à l'index par tous les partis libéraux; en agitant le drapeau d'un violent antisémitisme, il violait les préceptes de la charité chrétienne. Enfin les articles qu'il publiait dans son « Journal de l'Eglise évangélique allemande » n'étaient pas pour lui concilier la sympathie des catholiques.

⁂

Une statistique, qui vient de paraître à Berlin, établit que, au 1er *février 1908, dans le royaume de Prusse, sur* 212,215 écoliers fréquentant les établissements d'instruction supérieure, il n'y avait que 52,305 catholiques, c'est-à-dire moins du 25 %, tandis que la population catholique forme le 36 % de la population totale. Il y a même un léger recul sur l'année 1907. Cette infériorité comporte différentes explications.

Le manque de hautes écoles catholiques fait penser que les parents de cette confession sont moins engagés à pousser leurs enfants vers les études. Les catholiques sont proportionnellement moins représentés dans la classe aisée, pour laquelle les études sont une tradition. Il est à désirer qu'à cette double cause il n'en faille pas ajouter une troisième, à savoir que l'instruction en Prusse est moins recherchée par l'élément catholique.

Le droit de demain

CLASSIFICATION

La classification du code civil suisse se distingue de celle de tous les codes qui l'ont précédé et s'inspire de règles toutes nouvelles.

Le code Napoléon ne contient que trois livres : le premier s'occupe des sujets du droit, soit des personnes; le deuxième des objets du droit, soit des choses, ou, selon l'expression même du code, des biens; le troisième livre, enfin, qui contient à lui seul plus des deux tiers des articles, règle les rapports des sujets avec les objets, des personnes avec les biens, c'est-à-dire des diverses manières dont on *acquiert la propriété, celle-ci étant* considérée comme le rapport normal et fondamental des hommes avec les choses.

Le code civil français est un code de propriétaires, et même, comme le prouvent un grand nombre de ses *dispositions, de propriétaires fonciers.*

Le code civil allemand, la plus récente des grandes codifications modernes, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1900, s'inspire de conceptions purement objectives, des rapports des hommes avec le monde extérieur. Les hommes, lorsqu'ils s'extériorisent, rencontrent les choses qui donnent lieu aux droits réels, et, par leur échange, aux obligations. Cela crée entre les hommes des relations nouvelles, qui les poussent à fonder des familles, qui, par leur dissolution, donnent lieu à succession. La logique de ce système bizarre n'est même pas respectée et l'ordre des livres est interverti.

Le code portugais enfin repose sur la notion des droits; la capacité, les droits primordiaux et acquis, la propriété et la violation des droits, telle est la classification originale et vraiment scientifique de ce droit remarquable.

Notre nouveau code s'inspire, au contraire de tous les autres, d'une conception purement subjective. Il part de l'individu (droit des personnes, livre premier) pour passer aux rapports essentiels et primordiaux entre les hommes (droit de la famille, livre deuxième) et aux rapports auxquels donne lieu la suite des familles dans le temps (droit des successions, livre troisième). La succession réglant une *transmission de biens appelle* normalement les droits réels (quatrième livre) soit les rapports des hommes *avec les choses; le cinquième livre* enfin sera formé par les règles concernant les rapports des hommes entre eux au sujet des choses, soit par le code des obligations revisé.

Un titre final concerne l'entrée en vigueur et l'application du code. Il est incontestable que cette classification, qui part de la vie, est la plus naturelle et la plus logique qui se puisse rencontrer.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Selon une formule déjà classique, les progrès réalisés par notre nouveau code peuvent se résumer en trois mots : simplification, moralisation, amélioration.

La simplification du droit, et surtout des rapports de droit, ce fut là le but essentiel et principal de la centralisation. Simplifier les relations civiles entre les cantons, *simplifier les* problèmes et les conflits du droit privé intercantonal, toute législation civile fédérale devait réaliser ce progrès de par son existence même. A vrai dire, ainsi qu'on peut le constater, le code civil laisse aux lois cantonales un *champ d'application très* considérable.

C'est une nécessité de notre état politique et c'est ce qui montre mieux que toutes les affirmations combien la centralisation est contraire à notre tendance historique. Il n'est pas d'unification qui puisse être réalisée sans que des questions insolubles surgissent, qu'on est forcé de laisser solutionner par les lois cantonales.

Il en résulte qu'aucune unification n'est chez nous complète et que nous avons les inconvénients d'une rupture historique sans avoir les avantages de l'unité parfaite et parfaitement simple.

Mais il est encore une autre manière de simplifier. C'est de rendre la loi elle-même plus accessible à la masse, plus démocratique, en quelque sorte. C'est la manière que n'a pas employée le législateur allemand, qui a fait une œuvre académique et scientifique; c'est au contraire une simplification que réalise au plus haut degré le code civil suisse. Il se compose de 1040 articles auxquels il faudra ajouter les 900 articles du *code des obligations. Cela fait 340 ar*ticles de moins que le code civil français. C'est dire qu'il se distingue par son extraordinaire concision.

La concision est un caractère distinctif du nouveau code. On a renoncé aux idées qui étaient en vogue sous la Révolution et qui interdisaient au juge toute initiative, toute liberté d'appréciation. La loi, pensait-on, doit être suffisamment complète et détaillée pour prévoir tous les cas qui se présenteront dans la pratique. Le juge doit juger d'après la loi, et non en dehors d'elle. C'était l'époque où le droit coutumier était honni, comme toutes les institutions façonnées par le passé et par l'histoire.

On est revenu de cette tendance chimérique et mauvaise. Il est évident que le nombre des rapports juridiques entre les hommes est infini et qu'une loi ne peut les régler tous sans tomber dans l'abstraction, l'arbitraire et le mandarinisme. On craignait, autrefois, l'arbitraire du juge, mais il n'y a pas d'arbitraire pire que celui de la loi.

Aussi le code civil suisse procède-t-il par principes généraux, laissant au juge la liberté de leur application. C'est ce que précisent les art. 1 et 4 du code :

« Art. 1er : La loi régit toutes les matières auxquelles se rapportent la lettre ou l'esprit de l'une de ses dispositions.

« A défaut d'une disposition légale applicable, le juge prononce selon le droit coutumier et, à défaut d'une coutume, selon les règles qu'il établirait s'il avait à faire acte de législateur. »

« Art. 4. Le *juge applique* les règles du droit et de l'équité, lorsque la loi réserve son pouvoir d'appréciation ou qu'*elle le charge* de prononcer en tenant compte soit des circonstances, soit de justes motifs. » Et l'on pourrait illustrer cette disposition d'une série d'exemples tirés du code lui-même.

Il va sans dire que, si un pareil système simplifie le droit, il ne simplifie pas la tâche du juge, et on a pu dire qu'entre les mains d'un juge médiocre notre code serait une mauvaise législation.

Il n'en reste pas moins qu'une telle méthode est éminemment favorable à l'équité, et c'est par là que se justifie notre affirmation que le nouveau code constitue une moralisation du droit. Souvent on oppose le droit et l'équité. Rien n'est plus faux; mais il est indéniable qu'en telle ou telle circonstance une loi comme le code français, qui repose sur la valeur absolue des actes authentiques et qui muselle l'initiative du juge dans l'étroitesse de règles absolues, peut se trouver inique. C'est rare, mais notre code, par la largeur peut-être exagérée de ses solutions et l'élasticité de ses dispositions, cherche à faire disparaître *cette incompatibilité choquante.* C'est ce que dit l'art. 4. « Le juge applique les règles du droit et de l'équité. »

Il est encore un autre sens dans lequel on peut dire que le code civil suisse constitue une moralisation du droit. La loi française repose sur la superstition de l'acte authentique. Elle se méfie de la preuve par témoins et, dans un grand nombre de cas, les actes authentiques font preuve, sous certaines conditions, jusqu'à inscription de faux. Il n'en sera plus ainsi en Suisse.

C'est la preuve par témoins, usitée en droit germanique, qui devient la règle, et les actes authentiques, ne faisant foi que jusqu'à preuve contraire (art. 9), ne sont plus que de simples moyens de preuve. L'exercice des droits, en outre, est subordonné à la bonne foi. C'est ce que dit l'art. 2 : « Chacun est tenu d'exercer ses droits et d'exécuter ses obligations selon les règles de la bonne foi. L'abus manifeste d'un droit n'est pas protégé par la loi. » Cet article a inspiré dans la Suisse romande, habituée à la précision du droit français, — qui est, malgré tout, une sécurité — une grande appréhension. Il impose au juge une lourde tâche et une grande responsabilité, car il est souvent bien difficile de distinguer l'abus d'un droit de son exercice. Mais, quelle que soit son *opportunité, une règle semblable ne* constitue pas moins l'essai le plus loyal et le plus évident de moralisation du droit.

Le code civil suisse, avons-nous dit enfin, améliore le droit. Il faudrait, pour prouver une semblable affirmation, entrer dans le détail des dispositions du code. Qu'il nous suffise de dire que, postérieur à toutes les autres codifications, il a pu profiter de toutes leurs expériences, et qu'en tout cas, comparé au code Napoléon, dont l'influence persistante régit encore nos cantons romands, il représente une adaptation économique parfaite. L'acte public et la propriété foncière, tel est le résumé du code français. L'acte public est détrôné dans le code suisse et la propriété foncière est mobilisée. Quant à la valeur générale de notre droit futur, qu'il nous suffise d'enregistrer l'exclamation flatteuse d'un homme éminent, M. Saleilles : « Puisse la France avoir un droit pareil ! »

W. M.

Nouvelles exécutions capitales en France

On annonce qu'une double exécution aura lieu demain matin mercredi à Albi (Tarn).

Les deux condamnés à mort qui attendent l'expiation à Albi sont les nommés Simorre et Besse.

Simorre et Besse ont été condamnés à mort par la cour d'assises du Tarn pour avoir, le 21 mai 1908, dans le dessein de *s'évader de la maison d'arrêt d'Albi,* assassiné le gardien Moulet et tenté d'assassiner le gardien-chef Donat qui, s'il a survécu à ses terribles blessures, restera infirme et impotent pour le reste de ses jours et a dû, en conséquence, être mis à la retraite.

Simorre avait été condamné, le 8 avril *précédent, par la cour d'assises du Tarn,* à dix ans de travaux forcés et à la relégation pour viol et il avait encouru six condamnations antérieures dont deux devant les cours d'assises de la Haute-Garonne et de l'Aude pour vol et vol qualifié.

Besse, au moment du double crime, *était en détention préventive pour des* vols qualifiés, à raison desquels il a été condamné le 8 juillet 1908 à 20 ans de travaux forcés et à la relégation. Il avait encouru, antérieurement, neuf condamnations pour vols, escroqueries et vagabondage.

Deux morts

DÉCÈS TRACIQUE DE CATULLE MENDÈS

Catulle Mendès, l'homme de lettres bien connu, a été trouvé, dans la nuit *de dimanche à hier, la tête broyée et le* corps coupé en morceaux sous le tunnel de Saint-Germain, près de Paris.

Les trains venant de Paris et ayant dépassé la station du Pecq traversent la Seine et filent vers Saint Germain. Là, la ligne décrit une courbe assez accentuée vers la gauche. Elle s'engage sous un premier tunnel assez long, ressort à ciel ouvert, et très encaissée, sous la terrasse, et disparaît ensuite sous un second tunnel long de 83 mètres et dont l'extrémité s'ouvre sur la gare de Saint-Germain.

C'est sous ce second tunnel, exactement à 67 mètres du quai de débarquement, que le corps du poète a été trouvé hier matin, lundi, à 5 h.

M. Catulle Mendès avait pris le train de 12 h. 13 à la gare de Saint-Lazare pour rentrer à Saint Germain où il habitait. Il dut s'assoupir dans son compartiment. Réveillé subitement, alors que le train, passant sous le second tunnel, ralentit beaucoup sa marche, puisqu'il va entrer en gare, il se crut probablement arrivé, ouvrit la portière, descendit sur la voie, mais eut la jambe prise entre le mur et le marche-pied, tomba et fut projeté sous les roues.

Dimanche, il avait travaillé dans son cabinet jusqu'à la nuit à un poème sur la mort de Coquelin, qui devait être publié par un megazine parisien. A six heures, il avait pris le train pour Paris et était allé dîner chez son ami le baron Félix Oppenheim.

Catulle Mendès était né à Bordeaux, d'un père israélite et d'une mère catholique.

A dix-huit ans il arriva à Paris et y fonda la *Revue fantaisiste*, qui groupa bientôt les futurs *Parnassiens* : Baudelaire, Banville, Léon Cladès, Léon Dierx, Heredia, Coppée.

En 1866, il épousa la seconde fille de Théophile Gautier, Mlle Judith Gautier.

Catulle Mendès, tour à tour poète, romancier, auteur dramatique, critique dramatique, était un des écrivains les plus connus et les plus féconds de notre temps.

Un grand nombre de ses œuvres laissent beaucoup à désirer au point de vue de la morale.

Catulle Mendès joignait à une imagination prestigieuse, une solide et rare érudition; c'était un latiniste et sa mémoire fidèle retrouvait, au cours de conversations éblouissantes, la citation la plus lointaine et l'analyse du livre le plus rare et le plus inconnu. Il aimait beaucoup l'Allemagne, dont il possédait *à fond la langue et la littérature, et* il prit, on le sait, une part considérable dans le développement du mouvement wagnérien.

Son œuvre est d'une variété prodigieuse et touffue.

En poésie, il faut citer outre *Philomela, Hesperus* (1872), *Lieds de France* (1892), *la Grive des vignes* (1895), *les Braises du cendrier* (1900).

Dans le roman, il faut citer les *Mères ennemies* (1880), le *Roi vierge, Zo'har ;* ses volumes de contes et nouvelles sont au nombre de quarante-cinq !

En divers genres, il a conté les *73 journées de la Commune*, traduit des *Poèmes russes*, écrit *Richard Wagner* et l'*Œuvre wagnérienne en France*, chanté le *Roi des*

Aulnes et s'est essayé à écrire l'*Evangile de l'enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ*.

Au théâtre, avec de superbes qualités de lyrisme, d'action, d'étonnantes visions dramatiques, son effort n'a pas toujours été couronné de tout le succès qu'il en attendait.

Ses principales œuvres furent les *Mères ennemies* (1882) *Gwendoline*, opéra (1886), la *Femme de Tabarin*, *Médée* (1898), la *Reine Fiammette* (1898), la *Carmélite*, comédie musicale (1903), *Scarron* (1905), *Glatigny* (1906), la *Vierge d'Avila* (1906), *Ariane*, opéra (1906). Le théâtre Rejane répétait de lui, ces semaines dernières, l'*Impératrice*, pièce sur Napoléon à l'île d'Elbe.

MORT SUBITE DE COQUELIN CADET

Coquelin cadet, frère de Constant Coquelin qu'on enterrait il y a quelques jours, est mort hier matin, lundi, à la maison de santé du docteur Jacques.

Depuis qu'avec d'infinies précautions on lui avait appris la mort de son frère, il avait beaucoup maigri.

A neuf heures, hier matin, après avoir déjeuné, il est mort subitement dans les bras de son valet de chambre.

Coquelin cadet était entré, il y a un an, à la maison de santé du docteur Jacques, à Suresnes, près Paris. A cette époque, il était très déprimé, en proie à des hallucinations et à cette crise de neurasthénie particulièrement aiguë que les médecins appellent la « mélancolie ».

Depuis quelques semaines, son état s'était amélioré, son activité intellectuelle avait repris sa forme normale, à tel point que chaque dimanche il réunissait des monologues à ses copensionnaires pour les divertir.

M. Gustave Coquelin, informé de la mort de son frère, s'est aussitôt rendu à la maison de santé de Suresnes, où son neveu, M. Jean Coquelin, est arrivé quelques instants après.

A quelques jours de distance les deux frères de la grande famille dramatique des Coquelin disparaissent.

Coquelin cadet n'avait pas été informé de la brusque disparition de son frère, dont il avait reçu le soir de la nuit fatale un mot affectueux et tendre.

De sept ans plus jeune que Coquelin aîné, Coquelin cadet meurt vingt jours après lui.

Ils avaient grandi, les deux frères, Constant Coquelin et Ernest Coquelin, dans la boulangerie paternelle et le cadet admirait l'intelligence et la verve de celui qui le précédait dans l'existence.

Ernest Coquelin fit ses études au collège communal de Boulogne, puis deux ans après que Constant fut sorti du Conservatoire, il y entra à son tour. Il en sortit en 1867 avec un premier prix de comédie et débuta à l'Odéon dans l'*Anglais ou le fou raisonnable*. Le 10 juin 1868, il entrait à la Comédie-Française où il joua Petit-Jean des *Plaideurs*.

En 1875, il quitta le Théâtre-Français pour les Variétés ; il revint en 1876 et fut nommé sociétaire en 1879.

Comme son frère, il avait le don du comique, mais un comique d'une autre nature où la mimique ajoutait beaucoup à la voix ; il était inimitable dans les valets de Molière. Toutefois son talent avait assez de souplesse pour que les rôles d'émotion contenue ne lui fussent pas interdits ; c'est ainsi que ses créations dans l'*Ami Fritz*, dans *Barberine*, dans *Denise*, dans *Francillon* sont demeurées supérieures.

C'est au lendemain des premières représentations de l'*Amour veille* que Coquelin cadet, atteint d'une neurasthénie profonde, fut obligé de quitter la scène pour se soigner dans la maison de santé où il vient de mourir à l'âge de 61 ans.

L'ancien vice-doyen de la Comédie-Française était officier de la Légion d'honneur ; il était aussi décoré de la médaille militaire qu'il avait gagnée pendant le siège de Paris, au combat de Buzenval.

Coquelin, qui fut en quelque sorte le créateur de l'art du monologue et qui en avait composé un grand nombre, laisse fréquemment sa verve s'exercer sur des sujets humoristiques. Il a écrit le *Livre des Convalescents*, *Pirouettes* et fut pendant longtemps un des collaborateurs les plus assidus du *Tintamarre*.

Le désastre italien

A Messine

De l'*Avvenire d'Italia* :

Les soldats travaillent activement à déblayer les rues, malgré la pluie qui interrompt parfois leur travail. Il n'est pas possible de parvenir dans certaines rues, où les décombres sont hauts comme des montagnes, si l'on ne débarrasse pas les rues qui y conduisent. Il y en a quelques-unes où personne n'a encore pénétré ; ce sont des tombes encore intactes, inexplorées, fermées et interdites aux recherches angoissantes des malheureux survivants.

Ces ruines énormes faites de mille débris de pierraille, de gros blocs brisés, de meubles broyés, de poutres de fer pliées et tordues, personne ne pourra les oublier.

Quels mystères sont ensevelis sous les ruines ! Mystères de mort subite, violente, d'agonies prolongées et sanglantes, d'efforts désespérés pour vaincre la mort !

Selon le général Mazza, on aurait déjà retiré des décombres et enseveli dans les cimetières 40,000 cadavres, mais ce chiffre ne répond pas à la réalité. Un employé préposé aux permissions de déblaiement, aux sépultures et à la reconnaissance des cadavres disait qu'il n'y en a pas plus de 12,000 d'exhumés.

Près de 80,000 cadavres sont encore sous les ruines ; c'est un chiffre épouvantable.

L'extraction des cadavres, presque tous dans un état de putréfaction avancée, remplit l'air d'une puanteur qui pénètre partout. Les habits sont satures de cette odeur de mort, et, le soir, quand vous vous couchez, vous sentez monter de vos vêtements cette odeur pénétrante qui donne l'impression d'être dans une chambre mortuaire ou d'avoir un cadavre à côté de soi.

Aucun parfum ne domine cette odeur ; à peine est-il évaporé que vous sentez plus fort, plus âcre, cet horrible souffle de mort.

Il faudrait faire une abondante aspersion de désinfectants partout où l'on a exhumé et déposé un cadavre.

Nouveaux tremblements de terre

Des nouvelles de Noto (Sicile) annoncent que dimanche, à 9 h. 30 du soir, une secousse sensible a été ressentie. La population a quitté les maisons et est restée plusieurs heures en plein air. Il n'y a heureusement aucune perte à déplorer.

A Lentini, une secousse plus forte encore s'est fait sentir. La population a passé la nuit entière à la belle étoile. Ce n'est qu'au matin que le calme est rentré dans les esprits.

Dimanche soir, à 9 h. 30, une forte secousse de tremblement de terre a été aussi ressentie à Messine. Hier matin, lundi, à 6 h. et à 9 h., on a ressenti encore de nouvelles secousses.

La Croix-Rouge suisse

Les délégués de la Croix-Rouge sont rentrés en Suisse hier lundi.

Les dépenses de la mission ont été de 133,397 fr., 90 dont 50,000 fr. ont été distribués en espèces et 83,397 fr. 90 ont servi à l'achat du matériel expédié en Calabre, non compris les nombreux dons en nature, qui se montent à quatre ou cinq mille francs.

Les recettes de la collecte de la Croix-Rouge atteignaient, le 8 février, 432,124 fr. 01. Il reste donc encore à distribuer une somme de 300 000 fr pour laquelle la direction de la Croix-Rouge prendra prochainement une décision.

Le projet de construction de petites maisons en bois, facilement transportables et présentant des garanties contre les tremblements de terre, est actuellement l'objet de la plus grande attention. Les matériaux nécessaires seront envoyés en Calabre.

Les futurs tremblements de terre en 1909

M. E. Marchand, directeur de l'observatoire français du pic du Midi, dans les Pyrénées, vient de présenter un instructif et suggestif mémoire sur les tremblements de terre passés, et peut-être probables, à la Société astronomique de France. Y aura-t-il encore dans la présente période des troubles sismiques ? Vers quelles dates critiques peut-on les redouter ? M. E. Marchand serre la question de près en étudiant les relations qui existent entre les tremblements de terre et les phénomènes solaires et luni-solaires.

La loi générale à laquelle l'ont conduit de nombreuses observations et des calculs astronomiques précis est la suivante.

Il existe une série de phénomènes terrestres ou atmosphériques, orages magnétiques, aurores polaires, orages électriques, trombes, cyclones, fortes dépressions barométriques avec vents violents, grandes pluies, séismes, qui tous tendent à se produire lorsqu'une région d'activité du soleil passe au méridien central ; mais il faut en outre, pour la production de certains de ces phénomènes, que diverses conditions locales, atmosphériques ou géologiques, soient réalisées ; ces conditions sont nécessaires et ne sont pas suffisantes, comme on dit en mathématiques.

Lorsqu'elles doivent logiquement se produire, on a une date critique.

Ainsi trois régions actives passaient au méridien central du soleil les 26, 27 et 30 décembre 1908 : les deux premières n'avaient pas de taches ; la troisième en avait. Or le désastre de la Calabre est survenu dans la nuit du 27 au 28 décembre.

La présence des taches solaires paraît être un élément essentiel. M. E. Marchand en donne de nombreux exemples.

Et alors, sans obliger le distingué directeur de l'observatoire du pic du Midi à faire des pronostics, on peut lui demander quelles seront les dates critiques prochaines.

Il répond très volontiers ceci.

Les dates critiques prochaines en 1909 seront celles sur lesquelles se réuniront à la fois des passages de régions solaires actives et de nouvelles lunes ou pleines lunes coïncidant avec le périgée et avec des déclinaisons égales du soleil et de la lune. Ce seront le 20 février et le 20 mars 1909. M. Marchand dit même que ces dates seront très critiques, car il y aura deux passages solaires, nouvelle lune avec périgée, et égalité de déclinaison solaire et lunaire.

Le 23 janvier dernier se trouvait dans ces conditions, et l'on sait que tous les sismographes du monde ont enregistré un tremblement de terre très violent. Il y a lieu de penser qu'il s'est produit en Asie, à l'est de la mer Caspienne, dans des contrées désertiques et l'on ne peut que s'en féliciter ; néanmoins il a vérifié la « loi générale ». Souhaitons qu'il en soit de même le 20 février et le 20 mars et que le phénomène se produise en pays désert, ou comme cela a lieu souvent, en plein océan. Quoi qu'il en soit, il y a là une probabilité scientifique à laquelle on ne saurait ne pas s'intéresser.

Départ des souverains anglais pour Berlin

Le départ du roi et de la reine d'Angleterre pour Berlin avait attiré, hier matin lundi, dans les rues de Londres, de Buckingham-Palace à la gare Victoria et aux environs de la gare, un grand concours de population, qui a salué avec enthousiasme les souverains. Le prince et la princesse de Galles, le secrétaire d'Etat, sir Edward Grey et le chargé d'affaires allemand, M. von Stumm se trouvaient à la gare. Le temps était beau sur la Manche.

Les souverains étaient attendus à la station allemande de Heberstal pour 10 h. 40 hier soir ; une compagnie d'honneur du régiment de fusiliers N° 40 d'Aix-la-Chapelle, a attendu, l'arme au pied, l'arrivée du train spécial, qui se dirigera immédiatement sur Berlin, où il arrivera vers 10 h., ce matin mardi.

UN SECOND BARRAGE DU NIL

On annonce que le Khédive inaugurera aujourd'hui 9 février un nouveau barrage sur le Nil, celui d'Esneh, à 160 kilomètres au nord d'Assouan.

Ce barrage pourra fournir, même lors des plus basses inondations, un supplément d'eau suffisant pour submerger de grandes étendues de terrain dans les plaines égyptiennes. Il se distingue ainsi des ouvrages d'Assouan destinés à régulariser les basses eaux d'été.

Le nouveau barrage a une longueur de 860 mètres ; il comprend 120 arches de 5 m. de large, 11 larges piles de culée épaisses de 9 m. 40, hautes de 11 m. 45 et 108 piles épaisses de 1 m. 97. Les constructions ont été commencées en novembre 1906 ; les dépenses totales s'élèvent à 25 millions de francs.

La guerre intestine en Perse

Les nouvelles parvenues de Tabriz au *Novoïé Vrémia* annoncent que le khan Samed, chef des troupes royalistes, est arrivé du Sud-Ouest et a attaqué Tabriz en colonnes déployées. Pendant plusieurs heures un combat acharné a été livré. Les nationalistes ont riposté par une contre-attaque sous la protection de leur artillerie ; ils ont subi de grosses pertes. Le khan Samed s'est pourtant retiré sous Serdarud, mais avec 80 prisonniers.

Le mikado et les mœurs

Une affaire qui a soulevé une vive émotion dans le monde de l'aristocratie japonaise vient d'être tranchée par une décision du mikado.

Le jeune comte Todo, apparenté à la famille impériale, avait contracté à Londres une union clandestine avec une Anglaise. De retour au Japon, il se maria avec une princesse impériale, à laquelle il avait été fiancé avant son départ pour l'Europe.

Le mikado a annulé le second mariage, destitué le comte Todo de ses titres et l'a banni pour vingt ans.

Echos de partout

LES FACTEURS AU COUVENT

L'autre jour, à Gênes, un facteur tomba à la porte d'un couvent. Il venait porter les lettres aux moines quand ses forces l'abandonnèrent.

Le Père gardien donna l'éveil.

On s'empressa autour du malheureux. On parvint à le ranimer et on l'invita sans façon à goûter la soupe du couvent.

Le lendemain, quatre facteurs tombèrent inanimés à la porte des moines. Le jour suivant il en tomba une douzaine.

Débordés, les moines tentèrent d'arrêter ce mouvement de faiblesse générale. Mais ils apprirent que l'appétit des facteurs était causé par l'insuffisance de leurs appointements. Les moines en furent tout remués. Ils virent là un moyen de protester contre l'Etat laïque et usurpateur, et se déclarèrent prêts à nourrir tous les facteurs nécessiteux.

Les journaux parlèrent de l'affaire ; le ministre fut informé. Il y eut enquête, les facteurs coupables furent mandés auprès de leur chef. Ils ne s'excusèrent point : « La soupe est bonne, dirent-ils. Si vous n'augmentez pas nos salaires, nous n'y renoncerons point. »

MOT DE LA FIN

— Qui, Dora, je tiens mon bon sens de ma mère et ma vivacité d'esprit de mon père....

— Oh ! Harry, que je suis triste d'entendre cela.

— Pourquoi ?

— Parce que je trouve que vos parents ont été bien peu généreux envers leur fils unique.

Confédération

L'initiative de Zurich. — Dimanche a eu lieu l'assemblée des délégués de l'Association démocratique-libérale neuchâteloise chargée d'arrêter l'attitude du parti au sujet de l'initiative pour la représentation proportionnelle.

Le comité central, unanime, proposait que le parti libéral se déclarât favorable à l'initiative et engageât ses adhérents à l'appuyer de leur signature. On a pu dire qu'il estimer que le moment choisi par l'assemblée de Zurich n'était pas très opportun ; si nous avions eu à décider sur ce point, peut-être aussions-nous préféré ne pas engager immédiatement la campagne. Mais l'initiative est lancée, personne ne doute qu'elle ne réunisse les 50,000 signatures nécessaires et qu'elle ne soit soumise au vote populaire.

Ces propositions ont été combattues par M. Calame-Colin, conseiller national, qui paraissait pour la première fois dans une assemblée libérale depuis son accident de l'automne dernier et a été l'objet de manifestations sympathiques. Partisan convaincu de la représentation proportionnelle, M. Calame-Colin doute de son succès dans les circonstances actuelles et il craint qu'un nouvel échec paralentisse les progrès de ce principe de justice. Lorsque le jour du vote sera venu, les libéraux neuchâtelois se prononceront en faveur de l'initiative, mais M. Calame-Colin désirait qu'ils s'abstinssent pour le moment de prendre officiellement parti.

Au vote, 65 délégués contre 9 ont adopté le préavis du comité central.

Cantons

BERNE

La reconstruction de l'Hôtel de-Ville. — On nous écrit de Berne :

La Direction des Travaux publics du canton de Berne et celle de la ville fédérale s'occupent actuellement d'agrandir l'Hôtel-de-Ville de Berne, dont les dimensions sont loin de répondre aux besoins auxquels il est chargé de satisfaire.

La reconstruction partielle de cet édifice, à laquelle on consacrerait la somme de deux millions de francs, se heurte à des difficultés d'ordre architectural extrêmement délicates. L'Hôtel-de-Ville, construit peu à peu, rebâti à diverses époques en styles différents, eut sa façade gothique fort mal restaurée, il y a quelque cinquante ans, par un architecte qui espérait marier la renaissance avec le style fondamental. En effet, les experts dans le gothique sont devenus fort rare en Suisse, et si l'on ne voulait envisager que le côté artistique, on s'adresserait à des spécialistes de l'étranger. Mais ceux ci exigent des prix fort supérieurs à ceux qui sont courants dans notre pays. Dans ces conditions, le problème paraît d'une solution malaisée, pour ne pas dire impossible.

En tout cas, si l'on voulait s'en tenir à un projet bon marché, il ne serait peut-être pas inutile de s'adresser à un architecte du pays. L'expérience malheureuse que fut la construction de la flèche de la cathédrale par un « spécialiste » de Munich n'est pas faite pour augmenter la croyance en l'omniscience des étrangers. Au contraire, l'élégante silhouette du nouvel hôtel de l'abbaye des Chanoines, dans la rue du Marché, due à M. Joos, de Berne, prouve que si nous n'avons pas en Suisse d'architectes qui se soient absolument spécialisés dans le gothique, certains de nos architectes y réussissent fort bien.

LUCERNE

Finances. — La Banque cantonale de Lucerne a réalisé en 1908, après sa déduction de 435,000 francs pour intérêt du capital de dotation, un bénéfice net de 629,665 francs.

SAINT-GALL

Pour Nax. — On avait annoncé que la Municipalité de Saint-Gall avait refusé de voter un secours en faveur des veuves et des orphelins de Nax. On sera heureux d'apprendre que le conseil communal a tenu à réparer cette faute en décidant d'envoyer 300 fr. à l'infortuné village valaisan.

Elections. — Le peuple saint-gallois réélira le 4 avril les membres du gouvernement, le 25 du même mois les députés au Grand Conseil et les préfets, le 2 mai les conseils communaux.

ARGOVIE

Les élections d'hier. — Avant-hier dimanche ont eu lieu les élections du Conseil d'Etat. Le peuple a confirmé les conseillers sortants, M. Konrad, par 34 683 voix ; M. Riegier, par 35,065 ; M. Schmidt, par 35,143 ; M. Mürl, par 32,256.

Pour les élection d'un nouveau conseiller d'Etat, M. Keller, chancelier cantonal, a été élu par 24,672 voix. Son concurrent, M. le recteur Niggli, en a obtenu 12,301.

Douloureuse situation. — Le *Tagblatt*, d'Aarau, laisse échapper la plainte suivante sur la crise des paroisses réformées en Argovie :

Beltheim a toutes les peines du monde à trouver un pasteur. Aucun candidat ne s'est présenté au concours. Un étranger, pressenti, refusa, parce qu'il fallait payer une cotisation trop élevée à la caisse des veuves et orphelins de pasteurs. Un autre ne voulut pas venir s'établir en Argovie, où l'on accordait au ministre trop peu de temps pour l'instruction des catéchumènes. D'autres motifs ont éloigné des candidats de notre canton.

Aucun enfant du pays ne veut se consacrer à la carrière pastorale. Les pasteurs se plaignent amèrement qu'on leur ferme toutes les portes : « Vous n'avez plus à vous occuper de l'école, leur dit on, ni de l'enseignement de la religion, qu'on donne à l'école ou qu'on ne donne pas ; vous n'avez rien à voir dans l'administration des pauvres, car vous n'êtes pas bourgeois et vous ne payez pas l'impôt pour les pauvres ; vous n'avez pas besoin non plus de visiter les malades, car vous ne pouvez les guérir ! »

Aussi ne faut il pas s'étonner que maint temple se vide et que maint pasteur se dise : « Pourquoi resterais je dans une paroisse qui ne veut pas de mon ministère ? » C'est le cas de Beltheim.

Il est vivement à désirer que la vie religieuse s'améliore en Argovie, et que des hommes de cœur s'emploient à la raviver, de concert avec les pasteurs.

GENÈVE

Une question délicate. — On nous écrit :

Le groupe national ayant réalisé deux des points essentiels de son programme,

---

22 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

Fumées de gloire

Par Jeanne DE COULOMB

Le granit rose prenait sous la lumière triomphante du matin la patine chaude des pierres éclairées par le couchant, et leurs formes bizarres de léviathan qui se redresse ou d'oiseau étalant une queue fantastique venaient ajouter, à la féerie de la couleur, un élément grandiose et tragique.

— Comment rendre de pareils effets ? pensa le jeune officier. Dans la nature encore, il y a toujours de l'harmonie ; mais cette harmonie, mon pinceau sera incapable de l'exprimer et, j'en suis sûr d'avance, mes rochers et ma mer vont refuser de s'accorder ensemble !...

Pourtant, il se mit bravement à l'ouvrage.

Un banc, posé par les soins du Touring-Club, se trouvait à l'endroit où il convenait d'admirer le pittoresque du site ; Tanneguy s'y installa, méprisant pour cette fois son pliant démontable.

On ne pouvait rêver de solitude plus complète.

Les touristes qui, sur les conseils de leur Guide, viennent passer une heure ou deux dans l'île Bréhat, n'ont pas le temps de s'égarer si loin...

Le capitaine travailla une heure sans voir âme qui vive

Au phare, il entendit bien des cris d'enfants, mais personne ne se montra.

Sur la mer, c'était le grand calme... Une voile blanche... une fumée légère, très loin, à l'horizon, et, plus près, rien que des récifs ourlés d'un liséré d'écume...

Le jeune artiste-amateur avait presque fini son travail, lorsqu'un pas léger, derrière lui, l'incita à tourner la tête.

A la vue de celle qui arrivait, il se leva précipitamment et salua avec le plus profond respect.

Il venait de reconnaître Mlle Le Goff !

Elle n'était pas en blanc comme la veille.

Une robe d'un bleu sombre, coupée au ras du sol, dégageait sa démarche.

Son visage était enfoui dans une capeline de batiste brodée dont le bavolet frissonnait sous la brise.

Bien qu'elle fût seule, pour se défendre contre les bêtes farouches et les mauvaises rencontres, elle n'avait pour toute arme qu'une ombrelle blanche.

Sans embarras, elle rendit à Tanneguy son salut, et, du même pas ferme et sûr qui ne bronchait pas sur les inégalités de terrain, elle gagna l'escalier conduisant au phare.

Une femme vint la recevoir sur l'étroite plate-forme, et toutes deux disparurent dans la maisonnette accolée au rocher.

Tanneguy donna à son aquarelle quelques derniers coups de pinceau, puis il la laissa sécher, un prétexte pour ne pas quitter tout de suite le banc du Touring-Club !

Au fond, il grillait de savoir ce que Mlle Le Goff venait faire au phare du Paon et si elle y resterait longtemps.

Mais, à la réflexion, il se reprocha une curiosité qui frisait presque l'indiscrétion.

« Il serait plus correct de partir, pensa-t-il, je suis certain qu'elle me saura gré d'avoir disparu. »

Avant, il voulut détacher son aquarelle du *bloc* en papier Whattmann.

Absorbé par cette opération délicate, il ne s'aperçut pas que, là-haut, la porte de la maisonnette s'était rouverte... Anne-Marie redescendait vers lui.

Un incident tout simple le rappela à la réalité : la brise fraîchissait ; depuis un moment, elle lutinait le jeune peintre ; tout à coup, elle prit en dessous la mince feuille de papier, qu'un dernier coup de canif avait séparée de ses sœurs, et l'enleva comme une plume dans la direction du large.

Instinctivement, Tanneguy se leva pour courir après son œuvre.

Il se trouva alors en présence de Mlle Le Goff ; elle avait arrêté au passage ce papillon d'un genre nouveau et, avec un sourire, elle le tendait au capitaine :

— Si je n'avais pas été là, dit elle, votre aquarelle allait dans la mer !

— Mademoiselle, je vous remercie de votre aimable intervention ; mais si mon barbouillage avait eu une fin tragique, le malheur n'aurait pas été grand !

— Vous vous calomniez ! Cette étude me semble bien venue ! Il est si difficile d'harmoniser le rose du granit et le bleu du ciel !

— Oui, pour mes débuts, je me suis attaqué à une grosse difficulté, mais je ne le regrette point !... J'ai passé dans cette solitude une matinée délicieuse et, de plus, j'ai eu le grand honneur de vous y rencontrer... Personne n'étant ici pour me présenter, je me présenterai moi-même : le capitaine de Coëtjégu, pour l'instant, pensionnaire de Mme Le Goff...

— En effet, Monsieur, j'ai lu votre nom sur le registre des étrangers... C'est vous qui êtes arrivé hier matin...

Elle prononça ces mots sans le moindre trouble : comme les âmes très claires, habituées au respect de tous, elle ne connaissait pas la pruderie.

— Le chemin est difficile, reprit-elle toujours souriante. En venant, ne vous êtes-vous pas égaré dans la lande ? Toutes les pierres, toutes les touffes d'ajoncs se ressemblent !...

— Oui, je crois que j'ai un peu allongé ma route et, comme je n'ai pas eu la prudence du Petit-Poucet, je recommencerai sans doute au retour !

— Je puis vous éviter cette peine, si vous voulez m'accompagner jusqu'au village de Crech-Urpot, où je dois visiter un malade. Quand vous serez rendu là, vous apercevrez la chaussée... Il ne vous sera plus possible de vous tromper !...

Tanneguy sentit une joie éperdue monter en lui, à la pensée d'avoir le droit de marcher pendant une demi-heure aux côtés de Mlle Le Goff ; il eut beaucoup de peine à ne pas se trahir.

Elle ouvrit son ombrelle ; il prit son attirail de peintre et, ensemble, ils remontèrent la falaise.

— Avez-vous poussé jusqu'au phare ? demanda Anne-Marie, toujours très maîtresse d'elle-même.

— Non, Mademoiselle.

— Il a ceci de particulier, qu'il possède une gardienne, veuve d'un isolé. Cette pauvre femme a six enfants ! L'un d'eux a une mauvaise coqueluche en ce moment... C'est lui que j'étais venue voir...

— Mademoiselle, vous êtes la Providence du pays !

— J'aime ces bons Bréhatins et ils m'aiment, voilà tout !

Côte à côte, ils dévalaient un repli désolé de la lande ; la mer bleue et les rochers roses avaient disparu ; on n'apercevait plus que les sombres blocs de granit, pareils à des monstres accroupis.

Du coin de l'œil, Tanneguy observait la jeune fille.

Elle avait tant de pureté, de grâce, de distinction, qu'il semblait impossible qu'une ombre pesât sur sa vie, et, tout à coup, un désir fou lui prit d'interroger discrètement sa compagne.

— Habitez-vous l'île depuis longtemps Mademoiselle ? demanda-t-il pour commencer.

— Depuis cinq ans seulement ! Avant, j'étais au couvent et je ne venais ici que pendant les vacances ! Dès ce moment-là, j'aimais à m'occuper des malades, et mon pauvre grand-père, qui n'était pas encore dans l'état de faiblesse où vous le voyez maintenant, m'apprenait à faire un bandage, à masser une entorse, enfin à donner les premiers soins à un blessé...

— Alors, M. Le Goff est docteur ?

— Il n'exerce plus depuis vingt ans... Mon père était médecin aussi... J'avais quatre ans lorsqu'il mourut... Je ne me souviens guère de lui, mais je sais qu'il fût par excellence l'homme du devoir et du dévouement... Sa mémoire reste en vénération dans la partie de la Bretagne que nous habitions autrefois...

Elle ne spécifia pas quel était ce pays, et il n'osa pas le demander. Il était trop heureux de l'entendre parler de son père.

Et, tout de suite, le jeune capitaine reconstitua le passé.

La mère devait être morte à la naissance de l'enfant... Le jeune père ne lui avait survécu que quelques années... Il ne laissait pas de fortune... L'aïeul ne pouvait plus avoir une existence active... Il avait donc fallu s'ingénier, et, pour ne pas déchoir, les pauvres vieux, à qui restait un oiselet à élever, étaient venus cacher leur détresse à Bréhat, demander le pain quotidien à la grande maison claire dont les fenêtres bâillaient au soleil levant...

Du mystère ténébreux imaginé par Marius Napoule et ses amis, il ne restait plus trace ! L'histoire était toute simple, presque vulgaire... Dans la vie, on en rencontrait de semblables à chaque pas !

Et, soulagé, heureux comme un enfant à cette pensée, d'un bond, Tanneguy sauta, de la falaise, sur la petite grève, où, en allant, il avait rencontré une ramassense de goémons.

Elle était encore là ; mais, son tas achevé, elle remontait vers la masure où l'attendait le maigre repas de midi.

Au passage, Anne-Marie la salua d'un affectueux :

— Bonjour, Guillemette.

— Bonjour, Mademoiselle, répondit la vieille, dont les traits, criblé de rides menues, s'éclairèrent d'un sourire. Vous vous êtes mise en route de bonne heure, ce matin ?

— Oui, Guillemette, le temps est si beau !

— Mademoiselle Anne-Marie, vous me laisserez bien vous offrir une rose, la seule de mon jardin !...

— Très volontiers !

(A suivre.)

l'introduction de la proportionnelle et la séparation. M. de Meuron a renouvelé samedi au Grand Conseil sa proposition de suppression des maisons de tolérance qui lui a déjà valu deux échecs retentissants, devant le peuple en 1896 et au Grand Conseil, récemment.

Le sujet est trop délicat pour être exposé en détails; mais comme il va sans doute agiter fortement l'opinion publique pendant un certain temps, il est nécessaire de le signaler à l'attention M. de Meuron, à qui on reprochait de reprendre déjà une question brûlante à laquelle le peuple a donné, il n'y a pas très longtemps, une réponse catégorique, a promis de ne pas user d'une nouvelle initiative; mais si le Grand Conseil, ce qui paraît peu probable, se laissait convaincre, un referendum serait à craindre, avec *les scènes odieuses qui, il y a douze ans*, ont déshonoré la démocratie genevoise.

Quelque opinion qu'on ait sur l'opportunité et l'efficacité d'un pareil débat, on est obligé de reconnaître et d'admirer le très grand courage dont fait preuve l'honorable député contre lequel la campagne de 1896 avait été personnellement menée avec la débordement le plus répugnant d'injures et de hassesse.

Peut-être se fait-il quelque illusion sur l'efficacité morale de la mesure qu'il propose, mais on ne peut rester indifférent devant le zèle pour le bien d'un homme irréprochable. Le succès n'importe pas; la proposition seule suffit à l'honorer.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Face à face avec un lion. — Le lieutenant Anderson, ancien officier anglais, était, il y a un mois, en train de chasser aux les frontières du Somaliland et de l'Abyssinie, lorsqu'il se trouva face à face avec un énorme lion. Il fit feu, mais il ne réussit qu'à lui effleurer la peau du crâne.

Furieuse, la bête se rua sur le chasseur, l'étendit sur le sol, le mordit au genou et lui laboura les chairs avec ses griffes. Heureusement, un indigène, qui accompagnait l'officier, put s'approcher par derrière, sans être vu du lion, et fit sauter d'un coup de feu la tête de l'animal.

Le lieutenant Anderson, qui n'est pas guéri de ses blessures, a été envoyé dans un sanatorium. Il souffre, en même temps, d'un empoisonnement du sang.

Explosion d'un magasin à poudre. — L'autre matin, le magasin à poudre de la mine de Tucquegnieux (Meurthe et Moselle) a sauté. Ce magasin contenait exactement 1,700 kilos de poudre et environ 10,000 amorces. Six ouvriers se trouvaient, en ce moment, dans le magasin. Tous ont été tués sur le coup : le corps de quelques-uns a été affreusement déchiré. Un incendie a suivi l'explosion, ou plutôt les explosions, car il y en a eu toute une série, produites évidemment par l'explosion successive des paquets d'amorces.

Onze millions au vieux fer. — C'en est fait de la galerie des machines du Champ de Mars de Paris. Elle sera démolie d'ici à la fin de l'année. Cette immense carcasse de fer et de verre, qui a coûté douze millions, ne sera pas même transportée quelque part; elle va à la ferraille.

Son déplacement eût coûté deux millions. Ce hall gigantesque était un prodige de l'architecture métallique; la nef était d'un seul jet.

Comme la ville de Paris ne retire que 652,000 fr. de la vente au démolisseur, ce sont tout bonnement onze millions et demi jetés dans la Seine.

SUISSE

Accident. — Deux employés des C. F. F. à Brigue, occupés à démonter l'ancienne passerelle, en face du tunnel du Simplon, sont tombés dans le Rhône, dont les eaux sont basses en ce moment. Les deux hommes se sont blessés grièvement, en tombant sur les énormes pierres qui se trouvaient dans le lit du fleuve.

Une heureuse prise. — La gendarmerie vaudoise a arrêté à Villarsel un individu se disant voyageur de commerce, qui s'introduisait dans les maisons et cherchait à se livrer à des actes immoraux sur les jeunes filles qu'il pouvait rencontrer. Ce personnage changeait de nom assez souvent; il a été mensuré par le service anthropométrique à Lausanne, où on a reconnu sa véritable identité. C'est un sujet russe, âgé de 32 ans. Il est actuellement écroué dans les prisons de Payerne.

Les cambrioleurs. — Des cambrioleurs ont pénétré, pendant la nuit de mercredi à jeudi, dans les chalets de M. Tissières, préfet, et de M. Torrione, à Chemin, sur Martigny. Ils ont enfoncé, à coups de hache, les volets d'une fenêtre; ils ont visité successivement toutes les pièces, fracturant les armoires et brisant les tiroirs. Dans le chalet de M. Tissières, ils ont réussi à mettre la main sur un trousseau de clefs ouvrant toutes les portes. Ils ont mangé et bu les provisions, et emporté ce qu'ils n'ont pas consommé.

La gendarmerie s'est rendue sur les lieux. Elle a découvert une hache tachée de sang; on suppose que le bandit qui s'en est servi se sera blessé en la maniant.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

L'Université de Heidelberg a reçu d'un généreux ami de la science un don de 130,000 marks, pour doter un institut radiologique.

FRIBOURG

Nos souscriptions. — Nous avons reçu, pour les sinistrés de l'Italie méridionale, un montant de 20 fr. prélevé sur le produit d'une représentation donnée par les ouvrières du Home de Broc, ce qui porte à 4877 fr. 85 le total de notre souscription.

On nous adresse, en outre, les dons suivants pour Nax :

Collecte faite à l'église de Broc, 150 fr.; Montant prélevé sur la recette d'une représentation donnée par les jeunes filles du Home de Broc, 20 fr.; Collecte faite à l'église de Font, 27 fr.; Produit du concert donné par M. René Verdhy (par l'entremise de la Préfecture de Fribourg), 25 fr.

Total de la souscription pour Nax : 4613 fr. 70.

Questions ouvrières. — Dans la conférence qu'il a donnée jeudi soir au Cercle social ouvrier, M. le professeur Dr Decurtins a traité de la responsabilité des patrons en cas d'accident. Il a énuméré d'abord les motifs qui ont servi de base à la législation actuelle sur la matière. Le salaire de l'ouvrier, a dit en résumé M. Decurtins, doit être en principe l'équivalent de l'usure de ses forces, des risques courus sur le chantier et lui permettre de suffire à son entretien et à celui des siens. Mais la concurrence, la surproduction et d'autres circonstances économiques encore ont déprécié les salaires, à tel point que l'ouvrier ne peut plus faire face à tous les aléas de son métier.

En ce qui concerne les accidents du travail, ces risques ont été mis à la charge des patrons par la loi fédérale qui nous régit actuellement. M. le Dr Decurtins a indiqué aux ouvriers la marche à suivre en cas d'accident; il a illustré son exposé de faits nombreux et intéressants, qui lui ont valu, de la part de son auditoire charmé, d'enthousiastes applaudissements.

La discussion qui a suivi la conférence a donné lieu à de nombreux échanges de vues, et elle a permis aux auditeurs de se renseigner sur plus d'un point qui paraissait encore obscur.

La prochaine conférence du Cercle social ouvrier aura lieu cette semaine; elle sera annoncée par la *Liberté* sous la rubrique « Sociétés ».

Au Cercle d'Attalens. — On nous écrit :

Le cercle paroissial d'Attalens a eu dimanche son assemblée annuelle. Celle-ci a été très fréquentée et pleine d'entrain. La situation financière du cercle est prospère, les recrues sont d'année en année plus nombreuses et l'avenir est plein de promesses. Une phalange serrée d'amis étaient venus des communes environnantes témoigner leur sympathie aux vaillants conservateurs d'Attalens.

La partie administrative de la séance liquidée, on a entendu avec plaisir M. le vicaire Beaud parler des œuvres de jeunesse, de leur nécessité et des moyens à prendre pour les créer et les soutenir. M. Robadey, révérend doyen, a ensuite entretenu l'assemblée des devoirs des membres du cercle, de l'honneur et des mérites qu'il y a de se montrer fermement attaché aux principes conservateurs-catholiques. Ces deux discours furent vivement applaudis. D'autres orateurs se firent encore entendre, puis l'on goûta de charmantes productions. C'est dire que dimanche fut une bonne et réconfortante journée pour le cercle d'Attalens et ses nombreux amis.

Un vétéran. — On nous écrit :

Une figure aimée et respectée d'excellent Fribourgeois vient de disparaître à Semsales, celle de M. François Suchet, qui s'est éteint doucement, la semaine dernière, à l'âge de 88 ans.

Il fut membre de la justice de paix, d'abord comme assesseur, de 1857 à 1870, puis comme juge de paix, de 1870 à 1902, année où l'âge et les infirmités l'amenèrent à démissionner. Il remplit en outre pendant vingt-cinq ans le mandat de conseiller communal de Semsales.

M. Suchet était inébranlablement attaché aux principes conservateurs, et il racontait avec une fierté touchante certains épisodes du Sonderbund auxquels il avait été directement mêlé.

Une foule nombreuse de parents et d'amis, des représentants de la magistrature et du barreau, les membres de la justice de paix de Semsales, des délégués des Cercles catholiques de Châtel et de Semsales ont accompagné, dimanche, au cimetière, la dépouille mortelle de ce brave citoyen, dont la vie intègre et pure est un éloquent exemple pour notre jeunesse.

Foire de Fribourg. — On a compté hier sur les champs de foire de Fribourg 408 têtes de gros bétail contre 479 à la foire de février de l'an dernier; 43 (38) chevaux; 649 (427) porcs; 64 (103) veaux; 2 (14) moutons; 10 (4) chèvres.

La gare a expédié 92 (69) wagons avec 424 (438) têtes.

La foire n'a pas été très fréquentée par les campagnards; les marchands étrangers, par contre, s'y trouvaient en assez grand nombre. Il s'est fait beaucoup de transactions sur les marchés, et à des prix élevés pour toutes les catégories de bétail.

Nouvelles de la dernière heure

La fin du conflit marocain

L'accord entre la France et l'Allemagne

Paris, 9 février.

La *Petite République* signale qu'au moment où le roi Edouard VII arrivera à Berlin, la France et l'Allemagne apprendront que leurs gouvernements respectifs se sont mis d'accord une fois pour toutes sur la question marocaine. L'instrument diplomatique mémorable à tous égards qui consacre avec cet accord la disparition d'une cause irritante de conflit est actuellement définitif.

De son côté, le *Figaro* publie une dépêche de Berlin disant que le *Berliner Tageblatt* annoncera ce matin que l'accord franco-allemand sur le Maroc sera signé aujourd'hui mardi dans la matinée à Berlin.

M. Cambon est parti lundi de Paris avec les instructions de M. Pichon. Dès son arrivée à Berlin, il se rendra à la Wilhelmstrasse pour la signature de l'accord. Par cet acte, l'Allemagne reconnaît l'intérêt particulier de la France à ce que l'ordre et la sécurité règnent au Maroc. La France de son côté renouvellera solennellement les engagements pris à Algésiras de respecter la liberté économique de ce pays et s'engagera en outre à ne point gêner les initiatives industrielles et commerciales de l'Allemagne.

La *Gazette de Francfort* publiera ce matin une information analogue.

L'*Echo de Paris* et l'*Action* disent que le texte de l'arrangement sera publié aujourd'hui même, simultanément, à Paris et à Berlin. La publication aura lieu à Paris à 11 heures du matin, à l'issue du conseil des ministres. En raison de la différence d'heure, la publication à Berlin se fera à midi.

Au Maroc — Les actes de Moulaï Hafid

Londres, 9 février.

Le correspondant du *Daily Telegraph* à Tanger dit tenir de source digne de foi que Moulaï Hafid a commandé six batteries d'artillerie au représentant de la maison Krupp au Maroc. Le correspondant assure que le même agent a obtenu certaines concessions minières.

Un détachement de troupes chérifiennes arrivera lundi à Tanger, pour escorter à Fez la mission espagnole qui partira très prochainement.

Berlin, 9 février.

L'accord entre les gouvernements français et allemand au sujet du Maroc a été signé aujourd'hui à Berlin.

Un exposé de M. Giolitti

Rome, 9 février.

Sp. — Le décret de clôture de la Chambre italienne est précédé d'un exposé des motifs signé par M. Giolitti, président du Conseil, et par tous les autres ministres. Cet exposé relève que le mandat de la Chambre actuelle expire légalement le 13 novembre. Le ministère a examiné avec attention la question de l'époque la plus opportune pour les élections en tenant compte surtout du fait que la lutte électorale est déjà commencée, depuis quelque temps, dans beaucoup de parties de l'Italie et que si cette lutte devait se prolonger trop longtemps cela nuirait à la marche normale des affaires et aux intérêts du pays. Le ministère a considéré ensuite que le pays est profondément troublé par la catastrophe épouvantable de Messine et de Reggio; cet atroce malheur a provoqué les plus nobles sentiments de solidarité dans toute l'Italie et créé de nouveaux liens de solidarité, donnant au peuple italien une impulsion puissante pour renoncer aux petites luttes locales au profit des grands intérêts de la patrie. Le ministère a considéré ensuite que l'état des travaux parlementaires ne laisse pas espérer qu'on puisse épuiser la discussion du budget par les deux Chambres avant les vacances de Pâques. Dès lors, la dissolution de la Chambre après cette date rendrait nécessaire un budget provisoire, causant ainsi de graves dommages à l'administration de l'Etat. En convoquant au contraire les électeurs au mois de mars, la Chambre peut se constituer réglementairement avant les vacances de Pâques et l'on aura dans les mois suivants le temps nécessaire à une discussion approfondie du budget, budget qui aura une plus grande importance, parce qu'il aura été établi par un parlement sorti tout récemment des suffrages du pays et en reflétant en conséquence plus directement la volonté.

C'est en vertu de ces considérations que le ministère a été unanime à proposer au roi la dissolution de la Chambre et la convocation des électeurs pour le 7 mars et le 15 mars pour les ballotages.

L'exposé des motifs relève comment la législature maintenant close a accompli des réformes importantes, vraiment constitutionnelles, dans presque toutes les parties de la législation.

Rome, 9 février.

Sp. — La *Tribuna* révèle que le programme électoral du gouvernement a été écrit entièrement par M. Giolitti, président du conseil, pendant sa récente villégiature. Le président du conseil ne prononcera aucun discours avant les élections.

Le *Giornale d'Italia* dit que le programme ministériel est une simple statistique des travaux de la législature. Cependant, ce sont les erreurs du gouvernement qui ont créé la situation intérieure et extérieure où se trouve actuellement l'Italie, et d'où elle doit sortir en recourant à un système solide de politique étrangère, ainsi qu'en organisant la défense du pays.

Le Vatican et l'Italie

Rome, 9 février.

Le *Giornale d'Italia* dit que le Pape ne se rendra pas à l'hôpital Santa Marta, parce que les journaux ont tenté de donner à cet acte une signification politique. Pie X recevra les survivants du tremblement de terre au Vatican lorsqu'ils seront guéris.

Les contre-propositions turques

Constantinople, 9 février.

La Porte a télégraphié à l'ambassadeur ottoman à Saint-Pétersbourg la réponse aux propositions russes. Cette réponse est longue de quatre pages. Elle explique minutieusement que la dette totale de la Bulgarie, qui comprend entre autres une redevance pour la Roumélie Orientale, atteint 148 millions. La Porte propose de déclarer la dette de la Bulgarie éteinte à condition que la Russie renonce aux 74 indemnités annuelles de 350,000 livres que la Turquie doit encore à la Russie. Si la Russie accepte, la Turquie pourra emprunter immédiatement environ 150 millions.

Londres, 9 février.

On mande de Constantinople au *Times* en date du 8 février :

Un télégramme de Saint-Pétersbourg, émanant de source autorisée, dit que les contre-propositions turques ont fait une impression de désenchantement et que la réponse de la Russie sera différée de deux ou trois jours, pour permettre d'étudier la question d'une façon précise.

Le Sillon et l'Action française aux prises

Paris, 9 février.

Le *Sillon* a tenu hier soir, lundi au quartier Latin, une réunion à laquelle assistaient environ 2000 personnes. Au cours de cette réunion, M. Marc Sangnier a protesté contre l'obstruction antirépublicaine faite autour du nom de Jeanne d'Arc. Un certain nombre de jeunes gens qui avaient, au début de la réunion, manifesté contre les théories émises par M. Sangnier en criant « Vive le roi ! » ont été expulsés de la salle. 200 membres de l'Action Française, qui n'avaient pas pu pénétrer à l'intérieur du local, sont allés manifester devant la statue de Jeanne d'Arc, rue des Pyramides, d'où ils ont été dispersés par la police. La sortie de la réunion du *Sillon* s'est effectuée sans incident, en présence d'un important service d'ordre.

Après avoir été dispersés par la police, les manifestants de l'Action Française se sont rendus place Saint-Augustin, où ils se sont livrés à une nouvelle manifestation devant la statue de Jeanne d'Arc érigée en cet endroit. Ils se sont dirigés ensuite vers le domicile de l'ex-commandant Dreyfus, boulevard Malsherbes. Une cinquantaine d'entre eux ont envahi l'immeuble et tenté de pénétrer dans l'appartement occupé par l'ex-commandant, tout en poussant de nombreux cris de « Mort au traître ! » « A bas les juifs ! » « Vive la France ! ». La police accourut et réussit à disperser les manifestants. De nombreuses arrestations ont été opérées.

Elections ajournées

Madrid, 9 février.

A la Chambre espagnole, le ministre de l'intérieur a lu un décret ajournant les élections des conseils généraux.

L'affaire Lopouchkine-Azef

Saint-Pétersbourg, 9 février.

Un communiqué officiel publié par l'Agence télégraphique russe dit : La presse et le public continuent à s'occuper d'une série d'actes terroristes organisés par l'ingénieur Azef, parmi lesquels l'assassinat du grand-duc Serge, de l'ancien ministre Plehwe, etc., en attribuant à Azef tous les meurtres politiques et crimes graves. On parle également de la participation de quelques personnages officiels à ces crimes et l'on envisage l'arrestation de Lopouchkine comme une mesure préventive prise pour empêcher des révélations anti-gouvernementales. Pour ne pas éveiller la méfiance et une irritation absolument injustifiée, le gouvernement se fait un devoir de déclarer catégoriquement que jamais et d'aucune façon un personnage officiel n'a participé à un acte terroriste ou à d'autres actes criminels de révolutionnaires et qu'aucune indication n'a été donnée par les organes du gouvernement en ce qui concerne la participation d'Azeff à des crimes politiques. Des déclarations détaillées seront faites par le gouvernement à la Douma.

Hollande et Vénézuéla

La Haye, 9 février.

Selon une communication officielle, le gouvernement vénézuélien a aboli le décret du 28 juillet 1908 qui retirait l'*exequatur* aux fonctionnaires consulaires néerlandais, excepté au consul, à Caracas.

Les portefaix et la politique

Constantinople, 9 février.

Les hamals (portefaix) ont décidé de ne pas cesser le boycottage avant que la Chambre ait approuvé l'accord austro-turc et que les hamals aient examiné les motifs de cette approbation.

La tournée du « Foyer »

Toulouse, 9 février.

La représentation du *Foyer* a été très mouvementée. De nombreux coups de sifflet sont partis de la salle. La police a conduit une trentaine de manifestants au poste. Ils ont été relâchés après avoir donné leur nom. M. Bridier, agent de police, a été blessé à la jambe d'un coup de pied.

Ménélik va bien

Addis Abeba, 9 février.

Un correspondant est officiellement invité à démentir le bruit d'une grave maladie de Ménélik. Sa Majesté fait en ce moment une tournée en automobile.

Pour les colonies allemandes

Hapeking, 9 février.

On annonce que la mission officielle britannique, envoyée au chef hottentot de la colonie allemande réfugié en territoire anglais, a réussi.

Eboulement dans les Indes néerlandaises
Centaines de morts

Rotterdam, 9 février.

Les journaux annoncent qu'un éboulement quis'est produit, hier peu avant le lever du soleil, a détruit en un clin d'œil le village de Tjibubuhan (Java), qui comptait 453 habitants. Une quarantaine d'entre eux seulement ont pu s'échapper.

Découvertes paléontologiques

Samara, 9 février.

En construisant un pont de chemin de fer sur la rivière Tscheremschan, près de Melekes (Sud-Est de la Russie d'Europe), des ouvriers ont mis au jour le squelette d'un mammouth et celui d'un ours des cavernes qui étaient ensevelis à une grande profondeur dans le sable.

Incendie en Angleterre — Huit morts

Manchester, 9 février.

Une maison où 300 hommes logeaient la nuit a été incendiée la nuit dernière. Huit hommes ont péri dans les flammes, deux autres ne survivront pas. Il y a nombre de blessés.

Dans l'Amérique centrale

Panama, 9 février.

Les rivières de l'intérieur du pays ont débordé et déposent sur les rives des morceaux de limon et de poissons morts. Un tremblement de terre a été ressenti dans la région de la Cordillère.

SUISSE

Le conflit des farines

Berne 9 février.

Le Conseil fédéral a décidé de convoquer, avant la prochaine session des Chambres fédérales, les commissions du tarif douanier des deux Conseils et de leur soumettre les conditions du conflit des farines allemandes.

L'initiative de Zurich

Mendrisio, 9 février.

Les délégués du parti socialiste tessinois, réunis à Mendrisio, ont décidé à l'unanimité d'appuyer la demande d'initiative tendant à l'introduction de la proportionnelle pour les élections au Conseil national.

La faillite Diodati

Genève, 9 février.

Ce matin a eu lieu l'assemblée des créanciers de la faillite Diodati et Cie.

Le passif est de 2,274,600 fr., et l'actif réalisable de 175,627 fr. La valeur des titres manquants est de 1,925,175 fr.

Navigation fluviale

Friedrichshafen, 9 février.

Le comité de l'association internationale pour le développement de la navigation sur le Rhin jusqu'au lac de Constance a tenu une séance à Friedrichshafen, en vue de discuter le projet d'un programme commun, élaboré par le comité de l'Union de la Suisse nord-orientale pour la navigation fluviale.

Ce projet a été approuvé en principe. Il prévoit entre autres l'élaboration d'un projet détaillé avec plans financiers, ainsi que de rapports d'experts sur les côtés technique et économique du projet.

Les frais seront supportés par les deux associations, avec subventions des Etats intéressés.

La question économique sera examinée séparément par chaque pays et à ses frais.

Tué par son fusil de chasse

Vevey, 9 février.

M. Henri Rogivue, vigneron de l'Etat de Fribourg aux Faverges, président de la Justice de paix de Saint-Saphorin, traversait une haie avec un fusil de chasse chargé, lorsqu'un coup partit.

M. Rogivue fut tué sur le coup.

SOCIÉTÉS

Cercle catholique. — Séance de la commission, ce soir, mardi, à 8 ¼ h.

Société de chant de la ville de Fribourg. — Aujourd'hui mardi, à 8 ½ h., au local, Hôtel St-Maurice, répétition générale, pour prochain concert. Après la répétition, assemblée des membres actifs; question du local et du piano.

« Cæcilia », Chœur mixte de Saint-Jean. — Ce soir, mardi, à 8 ¼ h., répétition générale, au local ordinaire.

Société ornithologique. — Séance du comité, mercredi 10 février, à 8 ½ h., au local Hôtel du *Faucon*.

C. A. S. Section Moléson. — Mercredi 10 février, à 8 ½ h. du soir, au local, *Hôtel Suisse*. Causerie : Le concours international de skis à Norez (Jura) par M. le Dr Schorderet, secrétaire du comité central.

Deutscher gemischter Chor und Männerchor Freiburg. — Heute abend, Uebung für Gemischten Chor.

MEMENTO

Demain, *mercredi*, à 5 h., à l'*Institut de* Hautes Etudes, conférence de M. Zeiller. Sujet : *Solon*.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 9 février 1909

BAROMÈTRE

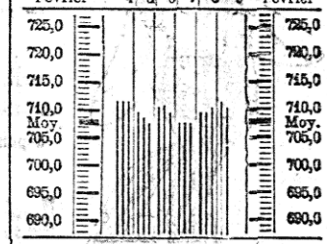

THERMOMÈTRE C.

Févr.	4	5	6	7	8	9	Févr.
7 h m	4	4	0	—5	—5	—8	7 h m
1 h s	7	8	4	—2	—2	—6	1 h s
8 h s	3	3	3	—1	—3		8 h s

Très beau temps dans la majeure partie de la Suisse. Couvert dans nos contrées, Genève, Lucerne et Lugano.

Température variant de —22° —20° dans l'Engadine; —12° à La Chaux-de-Fonds et Glaris, —10° —6° à Saint-Gall, Coire, le Haut-Valais, Berne et Zurich. —6° —5° dans le Jura neuchâtelois, l'Emmenthal et Lucerne. —4° —3° à Bâle et les rives du Léman.

TEMPS PROBABLE
dans la Suisse occidentale

Zurich, 9 février, midi.

Beau temps. Moins froid. La bise va cesser.

Observatoire du Jorat, 9 février, midi.

Courant de bise avec température basse. Ciel brumeux le matin, clair ensuite.

D. PLANCHEREL, *gérant*.

†

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Mademoiselle Maria de Surbeck

sera célébré à Tavel, jeudi 11 février, à 9 ½ heures.

R. I. P.

N'achetez aucune soie

sans demander auparavant les échantillons de nos hautes nouveautés garanties solides.

Spécialités : **Messaline, Crêpe de Chine, Taffetas chiffon, velours,** etc., pour **toilettes de mariage, de bal, de soirée et de ville,** ainsi que p. **blouses, doublures,** etc, en noir, blanc et couleur, de 1 fr 10 à 17 fr. 50 le m. **Blouses et robes en batiste et soie brodée.**

Nous vendons **directement aux particuliers** et envoyons à domicile, **franco de port,** les étoffes choisies.

Schweizer & Cie, Lucerne K74

Exportation de Soieries.

VINS ROUGES DE BORDEAUX

1907	la barrique (225 litres)	Fr.	135.—	la demi	Fr.	75 —
1906	» » » »		155.—	» »		85 —
1905	» » » »		185.—	» »		100.—

franco de tous frais en gare de l'acheteur.

S'adresser à **M. A.-L. Légal, Lescan-Brulevin, à Cenon,** p Bordeaux (France). H 891 X 717

La qualité parfaite des

CONFITURES de SAXON

leur assure la préférence dans chaque ménage.

ABRICOTS, REINES-CLAUDES, FRAMBOISES, etc.

Salle de la Grenette. — FRIBOURG

Mercredi 10 février, *à 8 ½ h.*

Un seul concert

du Pianiste

Chevalier STANISLAW DE

AUGUSTINOWICZ

Prix des places : 3, 2 et 1 fr.

En vente au magasin de musique **Von der Weid** et le soir à l'entrée. H 528 F 632

Le produit net du concert est destiné aux sinistrés de Messine

Rhumatisme articulaire. Nœuds articulaires. Douleurs intestinales.

Je vous avais priés de me venir en aide et de soulager mes maux. Je puis dire aujourd'hui que les douleurs rhumatismales dans le dos et dans les pieds ont disparu, comme aussi les nœuds articulaires aux mains et aux pieds. Je ne ressens plus de douleurs intestinales, de maux de tête fréquents, ni de frissons. Grâce à votre traitement par correspondance, j'ai été guérie des rhumatismes articulaires, de douleurs des membres et de maux d'intestins dont je souffrais depuis des années et qui me rendaient parfois incapable de travailler et que d'autres cures ont été impuissantes à combattre.

Berne, le 16 mars 1906. Marie Krebs.

La signature de Mlle Marie Krebs, de Gerzensee, demeurant à Berne, Hallerstrasse, N° 27, est authentique et légalisée.

Berne, le 20 mars 1906. Robert Wildi.
notaire du canton de Berne.

Que ceux qui veulent savoir de quoi ils souffrent et être guéris, envoient leur eau ou la description de leur mal à l'**Institut de Médecine naturelle de Niederurnen** (Suisse), (Drs-méd. Ziegler et Schumacher). Consultations tous les jours, de 9 h. à midi.

Prospectus et attestations gratis. H 6000 Z 703 301

Corsets C. P.

A La Sirène

PARIS

La meilleure marque française

GRAND CHOIX

en toutes formes et qualités

depuis 2.80 à 25 fr.

CHEZ

Henri NORDMANN

Place Notre-Dame

FRIBOURG

Halle de la vaisselle

NOUVELLE ROUTE DES ALPES — AUX ARCADES

Pendant 15 jours, à titre de réclame, tous les articles seront vendus avec 20 % de rabais au-dessous des prix marqués. H 613 F 708-306

PAR L'ABBÉ E. D.

Préparation au Mariage

CONSEILS AUX ÉPOUX

1 ex., 0 fr. 15 — 25 ex., 3 fr. — 50 ex., 5 fr.
100 ex., 8 fr.

Le Mariage

DEVOIRS DES EPOUX

1 ex., 0 fr. 20 — 25 ex., 4 fr. — 50 ex., 7 fr.
100 ex., 12 fr., port en sus

En vente
à la Librairie catholique, 130, Place Saint-Nicolas et Avenue de Pérolles, Fribourg

A la demande de plusieurs élèves,

M. Ad. Rehberg,

professeur au Conservatoire de Genève, officier de l'Instruction Publique, serait disposé à se rendre **chaque jeudi** à Fribourg pour y donner des **leçons de violoncelle** et **d'accompagnement.** Si le nombre des inscriptions est suffisant, ces leçons commenceraient à partir du **jeudi 11 février.**

S'adres. à **M. Ad. Rehberg,** 3, Grand'Rue, **Genève.** 693

Sommelière

On demande, pour le 1er mars, une **place** dans un **bon café** de Fribourg.

S'adresser à l'agence Haasenstein et Vogler, à Bulle, sous H 232 B. 715

Vous vous demandez ce que c'est que le „Café Hag"?

C'est un café qu'on a débarrassé de sa caféine, élément dangereux pour le cœur et pour le système nerveux. Il a été lancé dans le commerce par la **„Kaffee-Handels-Aktien-Gesellschaft"** de Brême, qui a formé des trois lettres initiales H, A, G, le nom de son produit. Si vous souffrez d'une maladie de cœur, de nervosité, d'insomnie et que le café ordinaire vous soit interdit, vous pouvez consommer sans aucun inconvénient de ce „Café Hag" sans caféine, même très fort. Exigez bien la marque déposée „Bouée de Sauvetage".

Indication des places de vente par C.-J. Bindschedler, Zollikon, près Zurich.

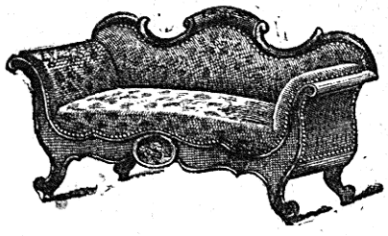

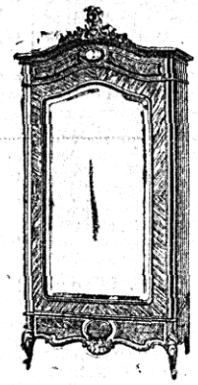

HALLES AUX MEUBLES

Rue des Rames

SUCCURSALE

Route des Alpes, 1

SCHWAB, tapissier.

JEUNE FILLE

propre, sachant faire une bonne cuisine bourgeoise et connaissant les travaux du ménage, **est demandée.** Occasion d'apprendre la langue allemande.

S'adresser à **L. Beutter,** *boulangerie-confiserie, Franziskanerplatz, 9,* **Lucerne.** 679

Pension

On demande pension, dans une bonne famille, pour un jeune homme entrant en apprentissage de commerce à Fribourg. 683 293

Offres avec prix, sous E 847 Q, à Haasenstein & Vogler, Bâle.

A vendre, près de **Morat,** au bord du lac

belle propriété

de 12,687 m² renfermant grande maison d'habitation remise à neuf dernièrement, grange à proximité, jardin, verger irrigable en plein rapport. 520

Gérance de domaines et vignes
José FACE,
rue du Château, 23,
NEUCHATEL.

A LOUER

dès le 25 mars, **un appartement** de 2 pièces, cuisine et dépendances, 1er étage, bien exposé au soleil. Eau dans la maison. H 539 F 645

S'adresser : **M. Léon Daler.**

Bel appartement

à louer, à l'Avenue de Pérolles, 6 grandes pièces et dépendances. H 380 F 510

S'adresser à la Villa Noël, Fribourg.

1 fr. 95 seulement

Aussi longtemps qu'en provision, j'envoie contre rembours. une **pendulette** gar., en bois sculpté, marchant bien, exactement comme ce modèle, au prix de **1 fr. 95** seulement. H 12525 C 413-193

Prix courant de montres gratuit. — **C. Wolter-Mœri** fabr. d'horl., **La Chaux-de-Fonds.**

1 fr. 95 seulement

JEUNE FILLE

propre, sachant faire une bonne cuisine bourgeoise et connaissant les travaux du ménage, **est demandée.** Occasion d'apprendre la langue allemande.

S'adresser à **L. Beutter,** *boulangerie-confiserie, Franziskanerplatz, 9,* **Lucerne.** 679

Pension

On demande pension, dans une bonne famille, pour un jeune homme entrant en apprentissage de commerce à Fribourg. 683 293

Offres avec prix, sous E 847 Q, à Haasenstein & Vogler, Bâle.

A vendre, près de **Morat,** au bord du lac

belle propriété

de 12,687 m² renfermant grande maison d'habitation remise à neuf dernièrement, grange à proximité, jardin, verger irrigable en plein rapport. 520

Gérance de domaines et vignes
José FACE,
rue du Château, 23,
NEUCHATEL.

A LOUER

dès le 25 mars, **un appartement** de 2 pièces, cuisine et dépendances, 1er étage, bien exposé au soleil. Eau dans la maison. H 539 F 645

S'adresser : **M. Léon Daler.**

Bel appartement

à louer, à l'Avenue de Pérolles, 6 grandes pièces et dépendances. H 380 F 510

S'adresser à la Villa Noël, Fribourg.

A vendre ou à louer

au centre d'un village de la Haute-Gruyère, une **boulangerie avec magasin d'épicerie,** grange et écurie ; le tout bien situé.

S'adresser à l'agence Haasenstein et Vogler, à Bulle, sous H 233 B 714

JEUNE HOMME

âgé de 18 ans, connaissant le français et l'allemand, demande **occupation** dans un bureau de la ville Modeste rétribution.

Adresser les offres sous H 581 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 675

On demande, pour le mois de mars, une

DOMESTIQUE

catholique d'un certain âge.

S'adresser à l'**Hospice de Cressier.** 694

CHAMBRE & PENSION

Employé ou apprenti de bureau ou banque, de toute moralité, trouverait tout de suite bon accueil, dans bonne famille de la ville de

Lucerne

S'adresser sous 617, à *Haasenstein & Vogler, Fribourg*

Une famille catholique de Bâle ferait volontiers un

échange

d'un garçon de 14 ans contre un du même âge.

Références : **Abbé Joye, Marienkirche, Bâle.** 695

A VENDRE

aux environs de Bulle, un **joli domaine de 30 poses,** grange à pont, fontaine. Conditions très avantageuses de paiement.

S'adresser par écrit à l'agence Haasenstein et Vogler, à Bulle, sous H 69 B. 294

OCCASION

Messieurs les entrepreneurs, menuisiers, charpentiers sont avisés qu'ils trouveront des **serrures perfectionnées** N° 122, **à 1 fr. 80,** chez **Alphonse Bochud,** *fers et quincaillerie,* **Bulle.** 518 232

Appareilleurs-électriciens

De bons **appareilleurs-électriciens** pour l'intérieur (éclairage) **sont demandés** pour la France. Travail assuré pour longtemps. Connaissance parfaite du français est de rigueur. Ecrire à **M. Perrin,** ingénieur, 116, Cours d'Aquitaine, à **Bordeaux.** 654

Belles chambres meublées

à louer, en plein soleil, avec lumière électrique si on le désire. 541

Offres sous chiffres H 434 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

ATTENTION ! Afin de faire connaître notre maison, nous vendons 566 25!

10,000 montres

remontoir, ancre, métal et acier, pour hommes. Chaque pièce est accompagnée d'une superbe chaîne en nickel moderne et d'un bulletin de garantie pour 3 ans; le tout vendu seulement **4 fr.**

Montres de dames avec sautoir pour **6 fr.** Réveils à 3 fr. 25.

Adresser la commande à la fabrique **Ch. Zibach-Andrié, Nord 73, La Chaux-de-Fonds.**

La crème pour toutes sortes de cuirs

RAS

donne un brillant superbe. 702-300

A remettre, pour cause de décès, un

magasin

épicerie, mercerie dans une localité importante de la Gruyère.

Adresser les offres sous chiffres H 583 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 674

A LOUER

un joli petit appartement bien exposé, avec cave, jardin et galetas. Agréable séjour d'été. H 594 F 690

S'adresser au **Bureau de poste, Schmitten.**

A VENDRE

dans de bonnes conditions ou

à échanger

contre **terrain à bâtir,** à Fribourg, **bâtiment neuf** situé au Pré d'Alt, comprenant 4 logements de 4 pièces chacun, avec cave, galetas, buanderie et dépendances, avec installation d'eau, gaz et électricité.

S'adresser sous H 105 F, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 254

JEUNE HOMME

ayant fini ses classes, **pourrait entrer** comme **apprenti** dans un commerce de la place.

S'adresser : **case postale 11230, Fribourg.** 644

ON DEMANDE

pour époque à convenir, un

domestique

sachant bien traire. Bon gage.

A la même adresse, on demande une bonne **servante.**

S'adresser à **M. Jos. Logos,** propriétaire, **Courgenay,** près Porrentruy. H 266 P 637

A vendre, à Fribourg, pour cause de cessation de commerce, une excellente

auberge

située entre deux routes, avec environ 140 m² de terrain à bâtir. Vue splendide sur les Alpes. Bonne affaire à prendre de suite.

S'adresser sous H 607 F, à *Haasenstein & Vogler, Fribourg.* 704

On demande à louer pour le 25 mars,

un appartement

de 2 chambres, bien exposé au soleil. 706

Adresser les offres sous H 571 F, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

On demande dans un café bien achalandé une bonne

sommelière

connaissant si possible les deux langues.

Offres écrites sous H 619 F, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 711

Bonneterie ou modiste

A louer magasin et appartement exploité depuis plusieurs années par des **modistes.**

Adres. les offres à **M. Isaac Krayenbühl, à Bière.** 718

Restaurant

situé à proximité de grandes usines, loué au prix de 4,500 fr., avec 5 logements, magasin, serait **à vendre** ou **à échanger contre un domaine** situé non loin d'une gare.

S'adresser **par écrit,** sous chiffres H 625 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 716

Demandez le LUSTRE

Siral

le meilleur Cirage rapide

En vente chez : **Emile Schenker,** chaussures, **Fribourg.** U 157 65 N 169

A vendre dans un village du district du Lac

maison d'habitation

grange, écurie, remise et 5 poses de bonne terre 709-307

Offres sous H 612 F, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

Beaux arbres fruitiers

Pépinière **Schertenleib,** Prilly.

Maladies des yeux

Le **Dr Verrey,** médecin oculiste, à Lausanne, **reçoit à Fribourg,** 87, rue de Lausanne, le 1er et le 3me samedis de chaque mois, de 8 à 11 h. du matin.

Cailler's

CHOCOLAT AU LAIT
ALIMENT COMPLET

LE RÉPERTOIRE

des publications officielles insérées pendant l'année 1908 vient de sortir de presse.

En vente au bureau de Haasenstein et Vogler, à 1 fr. l'exemplaire.

Société Suisse d'Ameublements

& Mobilier Complet

LAUSANNE-BERNE-MONTREUX

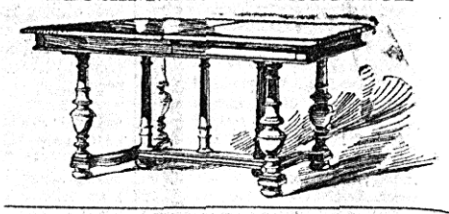

Vieux Meubles. Vieux Dentiers. Viel or. Vieux Bijoux,

sont achetés aux plus hauts prix par une personne de passage à Fribourg, **mercredi matin, 10 février,** depuis 10 heures, au **Café de la Banque,** rue de Romont.

Un seul jour seulement. Profitez, Mesdames et Messieurs, de l'unique occasion de vous débarrasser, pour un bon prix, de tous vos H 611 F 705

Vieux Meubles, Vieux Dentiers même cassés

Votre viel or et vos vieux Bijoux

Salle de la Grenette. — FRIBOURG

Représentations théâtrales

Les jeudi 11, dimanche 14 et jeudi 18 février

à 3 h. de l'après-midi

DONNÉES PAR

la Société « Zæhringia »

Section du Collège St-Michel de la Société des étudiants suisses

LE LION DE LUCERNE

OU

La fidélité suisse

Drame historique en 4 actes, avec prologue

arrangé par le Curé d'Ah.

PRIX DES PLACES :

Ires places, 2 fr.; IImes places, 1 fr. 20; IIImes places, 80 cent.

FABRIQUE D'HORLOGERIE INNOVATION

5 ANS DE GARANTIE

8 JOURS A L'ESSAI

10 MOIS DE CRÉDIT

15 cts. PAR JOUR

VENTE DIRECTE DU FABRICANT AUX PARTICULIERS

40 Fr. AU COMPTANT — **45 Fr.** A TERME

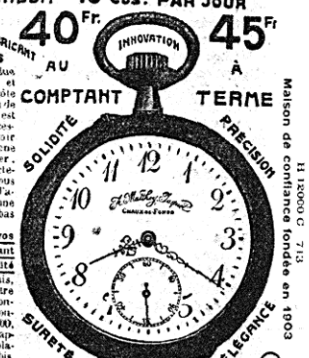

Une minute perdue n'est jamais rattrapée et beaucoup qui passe à côté du bonheur pour ce peu de temps mal employé, il est donc absolument nécessaire aujourd'hui d'avoir l'heure exacte, mais une bonne montre coûte cher, en vous adressant directement à nous, nous vous offrons les avantages d'avoir une belle et bonne montre, à un prix très bas et garantie 5 ans.

Envoyez 5 francs, vos nom et adresse, indiquant votre profession et qualité et, par retour, sans frais, vous recevrez la montre dont reproduction ci-contre, soit une Lépine, double cuvette argent 0.800, Remontoir, 15 rubis, échappement ancre, double plateau et levées en rubis, **réglage de précision,** superbe décoration, enfin le dernier mot du perfectionnement. Après 8 jours, si vous êtes satisfait, veuillez nous aviser et nous prendrons remboursements mensuels de **4 fr.,** en date du 1er de chaque mois suivant ou, si vous préférez, au comptant, en un seul mandat de 35 fr. (Escompte de 5 francs au compta nt) Si vous n'êtes pas satisfait, retournez-la montre et votre dépôt vous sera renvoyé par retour. — **Pensez aux avantages du système Innovation !!!**

Demandez nos catalogues gratis et franco.

A. MATTHEY-JAQUET, Fabrique Innovation, CHAUX-DE-FONDS, (succes. de RECORBET & Cie.)

Grand choix de Chaînes de montres, Réveils.

Indiquer le nom du journal. Agents honnêtes et sérieux demandés

Maison de confiance fondée en 1903 H 12000 C 713

Banque de l'Etat de Fribourg

Nous avons le plaisir d'informer le public de la Broye que notre Agence pour ce district ouvrira, mercredi 17 février 1909, un bureau à Estavayer-le-Lac, dans la maison de M. Jules Lenweiter, place de l'Eglise.

Provisoirement, ce bureau, dirigé par notre agent, M. le député Francey, sera ouvert au public deux fois par semaine, les mercredi et vendredi.

M. Francey est chargé de recevoir les demandes d'emprunt par billets ou comptes courants et les dépôts d'espèces ; il réserve bon accueil à toutes les opérations ordinaires de banques.

Par cette décision, la Banque de l'Etat se trouve mise en contact avec la population de tout le canton de Fribourg.

Les conditions favorables de ses prêts et la garantie de l'Etat qui est accordée à tous les dépôts effectués dans ses Caisses engageront les agriculteurs comme les commerçants et les rentiers à utiliser ses services.

Taux des dépôts en compte d'épargne, 4 %.
» » par oblig. de 3 à 5 ans, 4 %.
» » en comptes courants, 3 ½ %.

Escompte des effets acceptés par la Banque Nationale Suisse, 3 %, 3 ½ % et 4 %, nets.

Escompte des autres billets, 4 %, 4 ¼ % avec com.

BANQUE DE L'ETAT DE FRIBOURG
et Agence de la Banque Nationale Suisse.